Image not found or type unknown

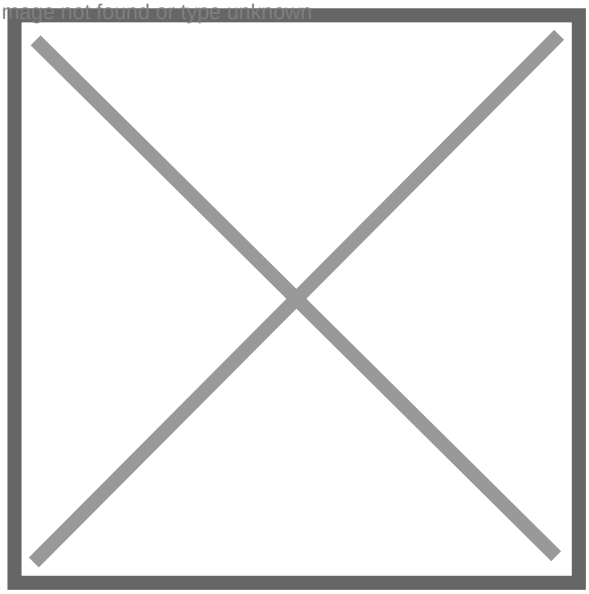

Droit à la paternité de l'oeuvre

Par **Pierre93**, le **31/01/2013** à **14:51**

Bonjour,
Je travaille pour une association qui publie différents supports écrits dont un magazine constitués d'articles choisis et rédigés entièrement pas les rédacteurs. Pour ce support, la direction de l'association refuse que nous signons nos articles ou même qu'il y ait un ours dans lequel figurent nos noms. Est-ce que cela est légal de la part de la direction ?
Merci d'avance pour votre réponse,
Pierre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés